



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N°2014-04-24

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2014

Président : M. François de MAZIERES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Guy-Michel BEROCHÉ, M. Philippe BENASSAYA, Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONOBONDEL (sauf délibération n°2014-04-01 - pouvoir à Mme BRAU), M. Daniel GUERSON, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, Mme Marie BOËLLE, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle de CREPY, M. Thierry VOITELLIER, Mme Corinne BEBIN, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY (sauf délibérations n°2014-04-03 à partir du 3^{ème} vice-président à 2014-04-24 - pouvoir à Mme Florence MELLOR), Mme Florence MELLOR, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. François SIMEONI, Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN, M. Benoît de SAINT SERNIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Marie DENAISON.

Absents excusés :

Mme Francine BOBET a donné pouvoir à M. Jean-François PEUMERY
M. Erik LINQUIER a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER
Mme Annick PERILLON a donné pouvoir à Mme Magali ORDAS

Secrétaire de séance : **François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : **4 avril 2014**

Date d'affichage de la convocation : **4 avril 2014**

Nombre de conseillers en exercice : **64**

N° de l'ordre du jour :

2014.04.24 : Nouvelle convention avec l'Eco Organisme ECO TLC relative à l'implantation de bornes d'apport volontaire pour la collecte des déchets textiles sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

□ **M. Marc TOURELLE, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu l'article L.541-10-3 du Code de l'environnement ;

Vu le décret n°2008-602 du 25 juin 2008 relatif au recyclage et au traitement des déchets issus des produits textiles d'habillement, des chaussures et du linge de maison neufs destinés aux ménages ;

Vu l'arrêté interministériel du 17 mars 2009 portant agrément d'un organisme ECO TLC ayant pour objet de percevoir les contributions au recyclage et au traitement des déchets issus des produits textiles d'habillement, des chaussures et du linge de maison neufs destinés aux ménages et de verser les soutiens aux opérateurs de tri et aux collectivités territoriales ou leurs groupement en application des articles L.541-10-3 et R.543-214 à R.543-224 du code de l'environnement ;

Vu la demande de renouvellement d'agrément déposée par ECO TLC le 28 novembre 2013 auprès du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du Ministère du redressement productif pour une durée de 6 ans courant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2019 afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de la Filière TLC fixés dans le cahier des charges établi le 21 novembre 2013 par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

L'éco-organisme ECO TLC, agréé en 2009, est une société privée, à but non-lucratif. Né de la volonté des metteurs en marché, visés par l'article L.541-10-3 du Code de l'Environnement, il a été créé en collaboration avec les acteurs de la filière des textiles, linge de maison et chaussures, du concepteur au recycleur, pour proposer un cahier des charges adapté aux besoins de la filière.

Il a pour objectif de doubler le volume de TLC (Textile d'habillement, de Linge de maison et Chaussures) collectés à court terme et d'augmenter la proportion de TLC valorisés lors de la collecte.

Pour cela :

- il dresse un état des lieux des activités de récupération et de valorisation des TLC usagés grâce au développement d'outils de mesure et d'analyse pour dresser les perspectives d'avenir de la filière, via son observatoire économique ;
- il sensibilise tous les acteurs, notamment le grand public, aux enjeux de la récupération et du recyclage et promeut les meilleures pratiques pour extraire les TLC usagés des ordures ménagères ;
- il accompagne les collectivités territoriales notamment en mettant à leur disposition une boîte à outils et en informant les citoyens des solutions de récupération proches de chez eux ;
- il soutient financièrement les opérateurs de tri industriel, leur permettant de pérenniser leur activité et de développer l'emploi ;
- il travaille à rassembler plus largement encore les metteurs en marché autour du projet d'Eco TLC.

Le soutien financier apporté aux collectivités territoriales ou à leurs groupements doit faire l'objet d'une convention avec ECO TLC afin de définir les modalités de versement de ce soutien

Ainsi, le Conseil communautaire du 16 avril 2013 a approuvé par la délibération n°2013-04-24 la signature d'une convention avec cet éco-organisme. Cette convention a pris fin au 31 décembre 2013.

ECO TLC a déposé une demande de renouvellement de son agrément pour une durée de six ans à compter du 1^{er} janvier 2014.

Une nouvelle convention doit être signée avant le 30 juin 2014 afin de pouvoir bénéficier d'un soutien financier en 2014. Ce soutien au titre des actions de communication 2013 est fonction du nombre de PAV textile présents sur le territoire de l'intercommunalité au 15 décembre 2013.

Pour obtenir un soutien financier de la part d'ECO-TLC, les conditions suivantes doivent être remplies :

- déclarer avant le 30 juin de chaque année les actions de communication en faveur de la collecte séparée des textiles (année N-1) ;
- disposer d'au moins 1 PAV pour 2 000 habitants sur l'ensemble du territoire ou commune par commune.

Sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, seules les communes de Buc, Jouy-en-Josas et Noisy-le-Roi atteignent le ratio d'un PAV pour 2 000 habitants.

Ainsi, en 2014, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc estime pouvoir prétendre à une subvention de 2 191,50 € (correspondant à la population municipale des communes ayant au moins 1 PAV pour 2 000 habitants x 0,10 € en 2013).

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE,

- 1) *d'approuver les termes de la nouvelle convention avec l'éco Organisme ECO TLC afin de développer la collecte des déchets de textiles d'habillement, linge de maison et chaussures sur le territoire de Versailles Grand Parc ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les dites conventions et tout document s'y rapportant ;*
- 3) *que les recettes sont inscrites au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à l'article 7478 « Participations d'autres organismes », fonction 812 : « collecte et traitement des ordures ménagères ».*

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : **60**

Nombre de suffrages exprimés : **64** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés.

(1 voix contre de M. François SIMEONI).



Pour le Président,
Par déléation,


Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

2014_04_24

N° de l'acte : 2014_04_24
Date de décision : 10/04/2014
Nature de l'acte : Délibérations
Objet : Nouvelle convention avec l'Eco Organisme ECO TLC
relative à l'implantation de bornes d'apport volontaire pour la collecte des
déchets textiles sur le territoire de la communauté d'agglomération de
Versailles Grand Parc.
Classification : 8.8. Environnement
Rédacteur : Bénédicte Artuphe1

Pièces jointes

2014_04_24_ENV - Convention ECO TLC.pdf
PROJET_CONVENTION_2014.pdf

Historique

23/04/14 11:59
23/04/14 16:35 Reçu
23/04/14 16:39 En cours de transmission
23/04/14 16:42 Transmis en Préfecture

Bénédicte Artuphe1

